

L'accompagnement au sein des centres de domiciliation

Les centres de domiciliation sont ouverts aux personnes exilées par deux fois par semaine. Ils accueillent les personnes exilées, pour une information et une orientation, même si elles ne sont pas domiciliées dans le centre.

Les permanences sont tenues par des équipes de bénévoles.

Au sein des permanences, les bénévoles sont disponibles pour expliquer les courriers, orienter et conseiller les personnes dans leurs démarches et régler dans la mesure du possible les difficultés rencontrées dans leur accès aux droits.

Les permanences d'accès aux droits sociaux des exilé.e.s

Dom'Asile a initié deux permanences dédiées à l'accompagnement dans l'accès aux droits sociaux des personnes en demande d'asile, réfugié.e.s ou débouté.e.s

Le mardi de 14h à 16h à **Cergy** / sur le toit-terrasse du centre commercial des 3 Fontaines

Le mercredi de 10h à 12h à **Montreuil** / 20 rue des Clos Français

La permanence de soutien aux campements parisiens

Permanence en partenariat avec l'ATMF, la Cimade, le GISTI, le réseau ELENA et des

citoyen.ne.s engagé.e.s

Lundi de 14h à 16h à l'ATMF / 10 rue Affre / 75 018 Paris